

« Journée de l'Accessibilité et de l'Assertivité »

Jeudi 6 octobre 2016

Transcriptions des interventions aux Assises par Système RISP

Les interventions en LSF sont traduites en français par des interprètes sur place.

Accueil par Pascal Marceau (en LSF)

Support disponible.

Powerpoint page 1 : Bienvenue Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à ces assises. Nous avons une petite présentation vidéo. (vidéo)

Powerpoint pages 2 et 3 : Acteurs

Nous avons un public très varié, voici les personnes que nous avons pu noter, les participants à ces assises aujourd'hui. Vous le voyez sur le tableau. Des professionnels de tous les domaines, des sourds, des interprètes. Nous avons été très touchés quand nous avons vu les chiffres, les représentants des différentes catégories, les personnes inscrites, il y a vraiment une grande diversité, des gens de tous les domaines. Ce sont des profils très différents. Notre premier objectif est atteint.

Powerpoint page 4 : Objectifs

Ces assises ont trois objectifs importants. D'abord, une diversité d'acteurs, de compétences différentes. Donc, le premier objectif est atteint avec les chiffres que nous venons de montrer. Nous espérons pouvoir garder ce réseau pour créer des liens entre les différents acteurs aujourd'hui présents. Le deuxième objectif est de développer des réseaux entre les différents professionnels et les différents représentants. Le troisième objectif est de créer des ressources. Il est important de travailler ensemble, de mettre en lien les compétences de chacun : quelle formation, quelle sensibilisation mettre en place, comment intervenir dans des situations discriminantes, comment être présents, quelles sont les informations qui manquent ?

Patrick Gohet, en tant que défenseur adjoint, nous recommande de travailler en parallèle avec les différents services pour pouvoir amener plus d'informations et faire avancer les choses ensemble, savoir quels outils il manque, créer des ressources, développer des compétences. Patrick Gohet nous conseille de ne pas créer à chaque fois une nouvelle structure. Il est important de trouver les structures existantes et de compléter les ressources manquantes. Et j'espère qu'à la suite de ces assises, des solutions vont être mises en place, des idées vont émerger pour pouvoir travailler dans ce sens

Powerpoint page 5 Profils des participants

La deuxième chose, c'est la représentativité. Ici, il y a des personnes qui s'expriment en langue des signes, à l'oral, en LPC, et l'objectif aujourd'hui c'était de rendre ces assises accessibles à tous. Même lors des échanges, des pauses, des interprètes de liaison seront présents, vous pourrez continuer à échanger en dehors des moments de conférence. Même après 18h ce soir.

Powerpoint page 6 et 7 Thème de la journée : accessibilité

Cette journée est axée sur l'accessibilité. J'espère que ce sera une journée qui vous donnera satisfaction. Nous avons essayé de faire le plus possible pour la rendre accessible. Et sur l'assertivité, il y a encore un débat autour du signe, de la manière dont on peut signer ce terme. Nous avons des signes provisoires. Après, peut-être qu'un signe, à la fin de cette journée émergera, sera validé et se diffusera autour de la communauté sourde. Il y a trois points également importants, ce sont les enjeux. L'accessibilité, est-elle vraiment liée à la présence de l'interprète ? Y a-t-il d'autres possibilités de rendre

notre vie et notre travail au quotidien accessible ? Et l'organisation, et la diversité, la gestion de la diversité et le management de cette diversité.

Ouverture des Assises

« Surdit , inclusion et discrimination »

Patrick Gohet, adjoint au D fenseur des Droits

Je salue chacune et chacun d'entre vous, et je vous remercie de nous associer   ces  changes. Dans le propos qui vient d' tre tenu, j'ai not  quatre mots cl s : inclusion, diversit , ensemble et accessibilit . Et c'est sous le signe de ces quatre mots que je vais placer mon propos. Un mot compl mentaire pour que vous me situiez. J'ai  t  directeur g n ral de l'UNAPEI en 1981, d'abord comme directeur adjoint, puis directeur g n ral jusqu'en 2002, ensuite, d l gu  minist riel aux personnes handicap es, quand on a refait la r glementation. Aujourd'hui, je suis inspecteur des affaires sociales d tach  aupr s du D fenseur des droits, en charge de la lutte contre la discrimination et la promotion de l' galit . Un mot  galement sur le D fenseur des droits qui est une autorit  administrative constitutionnelle ind pendante. Elle est   la disposition de tous les citoyens du pays qui estiment que leurs droits sont l s s. Chaque citoyen peut saisir l'institution de deux mani res : soit il s'adresse   l'un ou l'une de nos 450 d l gu s locaux, soit il  crit directement au niveau national sur notre site Internet o  il nous explique en quoi il s'estime l s  dans ses droits, et nous demande de le r tablir dans ses droits. Dans un premier temps, nous n'avons pas d'opinion. Nous devons nous adresser   la personne physique ou morale qui est mise en cause pour v rifier que cette personne se livre bien   une discrimination. Si cela est  tabli, nous faisons une m diation entre la personne qui est mise en cause et la personne qui est victime de cette discrimination. C'est le r le de l'institution. Pour  tre complet, j'ajoute que le D fenseur des droits, c'est la r union de l'ancien d fenseur des enfants, de l'ancienne haute autorit  de lutte contre les discriminations (Halde), et de la commission nationale de la d ontologie de la s curit  (Cnds), c'est- -dire tout ce qui concerne les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre, et puis le m diateur de la R publique. C'est une institution importante pr sente sur le plan local et sur le plan national.

Sur le th me qui vous r unit ces trois jours, nous avons quatre sources de mobilisation. Tout d'abord, nous avons une s rie de comit s d'entente que sont les comit s LGBT,  galit  femme-homme, acc s   la sant , et handicap. Dans ce comit  d'entente handicap, nous avons les principales associations repr sentatives de toutes les formes de handicap, et notamment l'Unisda. Le deuxi me moyen, ce sont les saisines qui nous parviennent, et l  je dois pr ciser que la loi prohibe vingt causes de discrimination. La premi re cause de discrimination, c'est l'origine pour   peu pr s 25 % des saisines, puis le handicap pour 21 % des saisines re ues. Apr s, vous avez l' tat de sant  et l' ge, mais les pourcentages sont moins importants. Si vous r unissez handicap,  tat de sant ,  ge, on atteint un peu plus de 50 % des saisines, c'est consid rable. Et   chaque fois, en particulier pour le handicap, la majorit  des saisines qui nous parviennent concernent l'acc s et le maintien dans l'emploi. Votre colloque r pond donc parfaitement   un des probl mes num ro un rencontr s par nos concitoyens sourds et malentendants. La troisi me source de mobilisation sur le sujet, c'est le travail que nous avons r alis  en collaboration avec vos associations sur le projet de loi num rique. Cela nous a aussi conduits   appr hender de mani re beaucoup plus pr cise les obstacles qui sont rencontr s par les personnes handicap es en g n ral, et notamment et avant tout les personnes sourdes et malentendantes.

Nous avons  t   galement tr s sensibles au rapport du groupe de travail sur le monde professionnel et les sourds qui a accru la sensibilit  du D fenseur des droits sur le sujet. Nous avons d'ailleurs organis  chez le D fenseur des droits, deux r unions auxquelles les auteurs du rapport et les associations,

notamment l'UNISDA et la FNSF, et avec lesquelles nous aurons d'autres rencontres. C'est Slimane Laoufi, chef de pôle chez le Défenseur des droits, qui je crois interviendra après-demain, anime l'équipe qui s'occupe plus particulièrement des discriminations dans l'emploi. Il aura donc l'occasion de développer et de compléter mon propos de ce matin. Quels sont les objectifs que nous poursuivons, et que nous allons poursuivre en gardant le contact avec vos représentants qui vont nous inspirer dans tous ces domaines ? Tout d'abord, il faut améliorer notre site Internet qui est insuffisamment accessible pour beaucoup de formes de handicaps, et en particulier pour ce qui concerne la malentendance et la surdit . Ensuite, je vous l'ai dit tout   l'heure, nous avons 450 d l gu s sur le terrain. Depuis que je suis arriv  comme adjoint du d fenseur, nous en avons sp cialis  80 comme r f rents handicap.   la fin de l'ann e, nous aurons un r f rent handicap dans chaque d partement, et nous en ferons conna tre la liste. Ils vous seront destin s, plus particuli rement, pour vous recevoir. Ils ont une comp tence g n raliste, et de mani re volontaire ils ont d cid  de se sp cialiser dans le domaine du handicap sous toutes ses formes. Et sur les dispositifs l gislatifs et institutionnels qui existent et qui r pondent   vos besoins.

Le troisi me moyen : nous allons accro tre la comp tence de certains membres du personnel, notamment   l'utilisation d'autres formes de langage que le langage classique. Et nous allons, petit   petit, veiller   ce que chaque service du d fenseur ait, dans ses effectifs, quelqu'un qui peut avoir des  changes, des contacts avec notamment les personnes sourdes et malentendantes. Et puis surtout, nous allons sur la base des travaux de ces trois jours, des observations que vous allez faire, des pr conisations que vous allez formuler, et nous nous verrons assez rapidement apr s ces trois jours si vous en  tes d'accord, et nous  laborerons une recommandation. Comme je l'ai dit au d but de mon propos, le d fenseur des droits peut  tre saisi par n'importe qui, que ce soit une personne morale ou une personne physique. Mais sur la base des saisines qui lui parvient, il peut consid rer que les cas  tant nombreux, de discrimination, d'in galit  de traitement, de violation des droits individuels, il peut, et il ne s'en prive pas, formuler des recommandations, soit pour modifier une loi, soit pour modifier un texte r glementaire, soit pour proposer des dispositions qui permettent de r pondre aux situations difficiles. Nous en avons fait beaucoup en ce qui concerne l'accessibilit , pour l'acc s des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, au vote et aux op rations  lectorales. Nous nous appr tons   en faire d'autres dans la perspective des  lections pr sidentielles pour que la documentation de propagande, les meetings puissent  tre accessibles   tous les citoyens, quel que soit leur mode de communication et d' change. Je cite ces exemples, mais il y en a bien d'autres. En tout cas, la question de l'acc s   l'emploi constitue un objectif fondamental, parce que les saisines sont tr s nombreuses, la sensibilisation que fait l' quipe qui a travaill  sur le rapport, et vos associations. C'est un travail qu'il nous faut mener avec les associations, des sp cialistes, etc.

Dernier point de ce petit propos : le D fenseur des droits est charg  du suivi de la mise en  uvre des conventions internationales, comme la convention internationale des droits de l'enfant, la convention internationale des droits des personnes handicap es. Pour cela, le D fenseur des droits pr side un comit  de suivi qui s'est r uni d'ailleurs hier, o  vos associations  taient repr sent es. Et avec ce comit  de suivi, le D fenseur des droits veille   ce que la l gislation et la r glementation fran aise se conforment de plus en plus   la convention internationale des droits des personnes handicap es qui date de dix ans. Le 13 d cembre 2016, jour anniversaire des dix ans de cette convention, nous organisons un colloque   l'UNESCO qui est ouvert   tous et   vos associations. Il y a une question essentielle. La loi du 11 f vrier 2005 est une loi qui a  t  et qui est source de progr s, mais ce n'est pas suffisant, d'autres progr s sont   r aliser. En particulier, il faut se conformer aux principes qui pr sident   la convention internationale, raison pour laquelle nous allons faire un certain nombre de pr conisations   l'occasion de ce colloque du 13 d cembre auquel, bien  videmment, vous  tes invit s.

Voilà ce que je voulais vous dire en ouverture de vos travaux. Nous nous verrons après vos assises pour que vous nous exposiez les conclusions que vous en tirez. Et puis, nous commencerons à travailler à partir de vos conclusions sur la recommandation dont je vous ai parlé tout à l'heure. Je vous remercie pour votre attention, et vraiment, de tout cœur, je vous souhaite d'excellents échanges. Vos assises vont être l'occasion, en fait, d'après le programme de balayer l'ensemble des sujets qui se rapportent à l'accessibilité, à l'emploi adapté, etc. Nous sommes à vos côtés pour que la loi, les comportements, les initiatives évoluent. Merci pour vos réflexions et vos propositions.